



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

Paris, le **07 AOUT 2018**

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mme

Réf.

Maître Yohan DEHAN

174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

Par courrier en date du 4 mai 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 26 et 27 avril 2018 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et la délégation,  
l'adjointe au chef du bureau national  
des droits à conduire

Carolyne CHARLET